

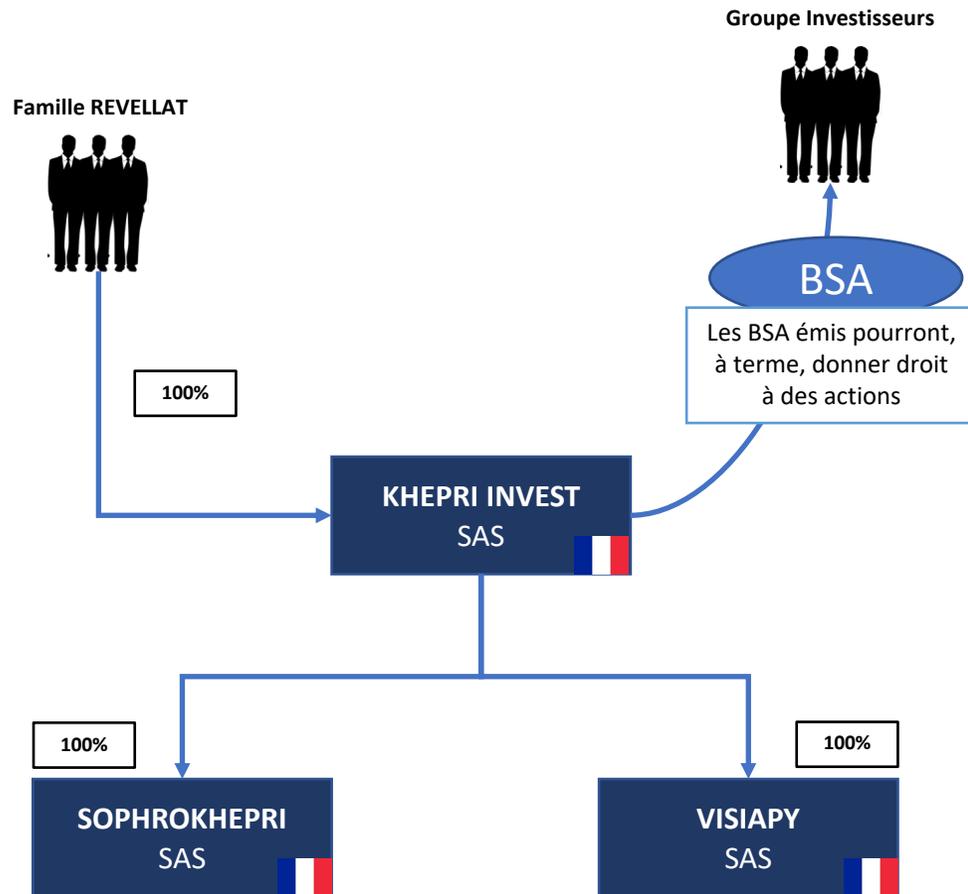
KHEPRI INVEST

x

#HASHTAG
C A B I N E T D ' A V O C A T S

KHEPRI INVEST

Investissement en BSA AIR



Fonctionnement du BSA AIR

- Le BSA AIR (Bon de Souscription d'Action Autonome à Investissement Rapide), est généralement utilisé pour éviter d'avoir à déterminer une valorisation au moment de leur souscription.
- Il permet à KHEPRI INVEST d'obtenir immédiatement le versement des fonds, ce qui répond à ses besoins de financement immédiats.
- Pour les titulaires du BSA AIR, les avantages sont multiples :
 - un taux de décote sur la valorisation retenue au jour de la transformation du BSA en actions de KHEPRI INVEST. Les investisseurs gagnent jusqu'à 15% de « rabais » sur la valorisation qui sera alors établie. Le titulaire du BSA AIR obtient ainsi un avantage non négligeable en bénéficiant d'une décote de valorisation pour récompenser son investissement et sa prise de risque.
 - Il y a une valorisation minimale (plancher) qui est mise en place pour protéger les investisseurs. En effet, le nombre d'actions émises est ajusté en fonction de la valorisation qui sera établie, ce qui garantit aux investisseurs de ne pas surpayer le BSA AIR si la valorisation ne se révélait finalement pas à la hauteur des estimations.
- Une convention de BSA AIR est signée avec chaque investisseur, dans laquelle une valorisation plancher (*floor*) et une valorisation plafond (*cap*) sont déterminées pour calculer le nombre d'actions auxquelles le BSA AIR donnera droit.
- L'exercice du BSA AIR, c'est-à-dire sa transformation en actions, est conditionné à la réalisation de certains événements, à titre d'exemple :
 - la réalisation d'une levée de fonds d'un montant minimum de 250.000 euros ; ou encore
 - la détention du BSA AIR pendant au moins deux ans.



**CAS DE DÉCLENCHEMENT DE LA POSSIBILITÉ D'EXECER LES BSA
(LES TRANSFORMER EN ACTIONS)**

- Augmentations de capital cumulées > 250.000 euros ; OU
- Durée de détention (exercice 18 mois au plus tard à compter de l'AG d'autorisation)

Date de souscription du BSA	Décote appliquée
Octobre 2019	15%
Novembre 2019	12,5%
Décembre 2019	10%
Janvier 2020	7,5%
Février 2020	5%
Mars 2020	2,5%

FONCTIONNEMENT DU BSA AIR 3/4

Exemple chiffré

(PRENONS LE CAS LE MOINS AVANTAGEUX POSSIBLE POUR L'INVESTISSEUR)

Souscription le **15 octobre 2019** pour un montant de **20.000 €**, le taux de **décote** est donc fixé à **15%**.

Le capital de KHEPRI INVEST est constitué de 28.100 actions de 10 € de valeur nominale.

Valorisation **plancher** : 2.000.000 €.

Valorisation **plafond** : 4.000.000 €.

SI le 15 janvier 2019, la société réalisait une opération d'augmentation de capital sur la base d'une **valorisation de 2.200.000 €**.

En application de la convention de BSA AIR, le nombre d'actions auxquelles le BSA AIR souscrit en octobre 2019 serait le suivant :

Valorisation - Décote = 2.200.000 – (2.200.000 x15%) = **1.870.000 €**.

On note que la valorisation est inférieure à la valorisation plancher.

Donc nous retenons la valorisation plancher pour protéger les investisseurs.

Prix par action

= **Valorisation plancher** / nombre d'actions pré-opération
= 2.000.000 / 28.100
= **71 € par action.**

Nombre d'actions à émettre

= Montant investi / (Prix par action – valeur nominale)
= 20.000 / (71-10)
= **327 actions.**

Si le BSA AIR n'avait pas été souscrit et que l'investisseur participait au tour « normal » de financement, le prix par action serait de :

Prix par action

= Valorisation (sans décote) / nombre d'actions
= 2.200.000 / 28.100
= **78 € par action.**

Le souscripteur en BSA AIR a donc obtenu, pour un investissement de 20.000 €, 32 actions de plus qu'un investisseur sans BSA AIR. En effet, l'investisseur sans BSA AIR aurait obtenu :

Nombre d'actions

= Montant investi / prix par action (sans décote) - VN
= 20.000 / 78 - 10
= **294 actions.**

Par conséquent, si les actions obtenues en exercice du BSA AIR venaient à être revendues, l'investisseur réaliserait une plus value d'environ **3.000 €** (qui correspond bien aux 15% de décote).

➤ si la Valorisation de Référence (telle que définie ci-après) minorée du Taux de Décote est strictement inférieure à la Valorisation Floor :

$$\text{Prix par Action} = (\text{Valorisation Floor}) / N_i$$

- en cas de survenance d'un Evènement Déclencheur, chaque BSA Air donnera à son titulaire le droit de souscrire, en une seule fois, jusqu'à un nombre « N^{Air} » d'actions ordinaires de la Société, arrondi à l'entier inférieur égal à :

$$N^{\text{Air}} = \frac{\text{Montant de l'Investissement}}{(\text{Prix par Action} - \text{Valeur Nominale})}$$

Cette présentation a été élaborée sur la base des exigences et informations que vous nous avez communiquées, en tenant compte de votre situation particulière et de l'environnement juridique et économique actuel. Les résultats présentés ont été élaborés sur la base de nos méthodes et savoir-faire. En conséquence, ils sont, avec le présent support, la pleine et entière propriété de HASHTAG AVOCATS. La décision de mettre en œuvre ou non les conclusions présentées, ainsi que les méthodes de mise en œuvre, relèvent de votre seule responsabilité et prise de décision. Cette présentation, sa forme et son contenu sont réservés à votre usage interne uniquement. Elles ne peuvent être divulguées à des tiers sans notre accord.